

INDICATIONS DE RENTRÉE LYCÉE GÉNÉRAL

DATES ET HORAIRES

RENTRÉE : elle est fixée au jeudi 01 septembre 2022. Les horaires de rentrée, seront les suivants :

2^{nde}, 1^{ère} et Terminale : 14h00

HORAIRES : du lundi au vendredi, la journée scolaire débute à 8 h 10 et se termine à 18 h. Après 17 h, les élèves du lycée qui n'ont pas de cours peuvent quitter l'établissement, de même que ceux dont les cours seraient supprimés exceptionnellement (conseils de classe, réunions de parents).

OUVERTURE : pendant les vacances l'établissement sera ouvert au public jusqu'au mardi 12 juillet et à partir du lundi 22 août (de 8 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30).

MESSE DE RENTRÉE : vous êtes invités le jeudi 15 septembre à 18 h à la Chapelle.

MATERIEL ET HABILLEMENT

TENUE VESTIMENTAIRE : nous exigeons une tenue correcte adaptée.

POUR LE SPORT : tenue de sport obligatoire

pour le badminton : raquette personnelle obligatoire (1^{ère} ou Terminale)

Dispenses d'EPS : uniquement sur présentation d'un certificat médical.

POUR LES LABORATOIRES : les règlements de sécurité de l'Education Nationale nous font l'obligation d'imposer aux élèves du lycée le port d'une blouse en coton pour les travaux exécutés en laboratoire. En conséquence tous les élèves du lycée devront avoir une blouse à la rentrée. En cas d'accident, si cette condition n'est pas remplie, l'établissement décline toute responsabilité.



MANUELS SCOLAIRES : nous mettons les livres gratuitement à disposition des élèves. Les élèves du lycée général doivent venir chercher leurs **manuels scolaires**, dans l'établissement, le jeudi 25 août ou le vendredi 26 août (de 08h15 à 12h30 et de 13h30 à 17h00).

VIE SCOLAIRE

CARTES SCOLAIRES ET CHOIX DU RÉGIME : dans les jours qui suivront la rentrée, chaque élève recevra une carte plastifiée correspondant à son régime scolaire : externe, demi-pensionnaire ou externe inscrit à jours fixes au self (la première carte est remise gratuitement). Cette carte doit être conservée en permanence par l'élève. Le choix du régime est fait pour l'année. Il ne sera modifié qu'exceptionnellement et seulement en fin de trimestre. Dans ce cas, une nouvelle carte sera fournie moyennant le versement de 5 €. En cas de dégradation ou perte, une nouvelle carte régime sera délivrée à l'élève moyennant le versement de 5 €.

Quel que soit son régime, votre enfant devra toujours avoir cette carte en sa possession. Elle devra être présentée au moment des contrôles, à la sortie de l'établissement à 12 h 15 pour les élèves externes, lors du passage au self, pour aller au CDI ou en étude.

ABSENCES

- Pour une absence prévue : dans les jours qui précèdent, l'élève présente une demande écrite, datée et signée de ses parents, à remettre à Mme BODÉANAN, Responsable de la Vie Scolaire (viescolaire@su85.fr).
- En cas de maladie : les parents doivent informer l'établissement, par mail (viescolaire@su85.fr) ou par téléphone, avant 9 h.
- Absence non prévue ou retard : l'élève se présente à l'établissement avec une lettre des parents justifiant cette absence.

SANTÉ

ACCUEIL DES SOINS : Il est rappelé qu'il n'y a pas d'infirmerie dans l'établissement. Depuis de nombreuses années, la responsable d'accueil formée aux premiers secours dispense quelques soins autorisés par l'Administration. Néanmoins, elle n'est pas habilitée à prescrire un médicament telle que l'aspirine ou du paracétamol par exemple.

En cas d'urgence grave, les Secours sont systématiquement alertés pour prise en charge de l'élève et les parents sont immédiatement contactés.

TRAITEMENTS MÉDICAUX ET RÉGIME ALIMENTAIRE : les élèves ne sont pas autorisés à détenir des médicaments dans leur cartable. Tout élève devant suivre un traitement médical est tenu de le déposer à l'accueil de l'établissement, avec l'ordonnance. Il viendra prendre ses médicaments en présence de la personne responsable des soins.

Lorsqu'un élève doit suivre un régime alimentaire sur avis médical, il vous est demandé de vous rapprocher de votre médecin traitant ou spécialiste afin de mettre en place un PAI (Projet d'Accueil Particulier). En l'absence de ce document officiel, l'accueil de votre enfant ne sera pas possible au self. Ce PAI sera aussi nécessaire en cas de problème de santé nécessitant une surveillance particulière

DIVERS

ASSR : en cas de perte, un duplicata du diplôme sera remis, moyennant le versement de 5 €.

OBJETS DE VALEUR : nous recommandons de ne pas confier aux enfants d'objets de valeur (téléphones portables, montres, etc...). Nous déclinons toute responsabilité en cas de vol ou dégradation.

COMPOSITION DES CLASSES : les listes de classes sont élaborées par les responsables de chaque niveau en juillet. Il ne peut y avoir de changement de classe pour convenances personnelles.

EN CAS DE CHANGEMENT D'ADRESSE ou de numéro de téléphone en cours d'année : vous voudrez bien nous le signaler afin que nous puissions vous joindre rapidement en cas d'urgence.

ASSURANCE SCOLAIRE : nous vous rappelons que l'établissement a souscrit un contrat groupe pour l'Individuelle Accident Elève couvrant tous les élèves pour l'année scolaire 2022-2023, 24h/24, 7j/7 et 365 jours par an pour toutes les activités scolaires et parascolaires (les sorties ou voyages organisés par l'établissement) et toutes les activités extrascolaires (à la maison, au sport, en vacances).

L'inscription à Sainte-Ursule implique l'acceptation sans réserve de tous les points ci-dessus.

Toute l'équipe de direction est à votre disposition pour vous renseigner ou étudier tout problème particulier. Nous souhaitons aux enfants et aux parents de très bonnes vacances.

La Directrice Adjointe : Mme GASULLA

Institution Scolaire Sainte-Ursule

5 place du Petit Champ de Foire 85400 Luçon – Tél : 02 51 56 82 24 – Mail : contact@su85.fr